



## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial**

Anti-Seize AS 200 Presspack  
Code-Nr. 260001

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Conditions d'utilisation recommandées**

Aérosols Techniques

Sprays et pâtes de montage haute performance et anticorrosion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  
E-Mail : [info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)  
Internet : [www.KarlErnstAG.ch](http://www.KarlErnstAG.ch)

Service des renseignements

Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
[info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum Gif tinformationszentrum  
Téléphone +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : [msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)  
Internet : [www.weicon.de](http://www.weicon.de)

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-mail (personne compétente):  
[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aerosol 3	H229	
Eye Dam. 1	H318	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 1	H410	

#### Consignes en cas de danger

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS09

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501	Éliminer le contenu/réceptif dans.

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

dihydroxyde de calcium

#### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts . Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange d'épaississant anorganique dans de l'huile synthétique avec additifs.

Boîte de deux chambre:

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
811-97-2	212-377-0	norflurane	1 - 10	Liquefied gas, H280
7429-90-5	231-072-3	aluminium en poudre (stabilisée)	< 5	Flam. Sol. 1, H228 /
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	< 3,5	Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
7440-50-8	231-159-6	Cuivre	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic 2, H411
1305-62-0	215-137-3	Hydroxyde de calcium	< 10	Eye Dam. 1, H318 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H335

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
7429-90-5	aluminium en poudre (stabilisée)	01-2119529243-45

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Aucune information disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de métal  
danger d'éclatement  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.  
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

#### Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée : température ambiante

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	4 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		1 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		4 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	

**Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7429-90-5	aluminium en poudre (stabilisée)	3,72 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	
7440-50-8	Cuivre	273 mg/kg	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		137 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		20 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	

**PNEC**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	1080 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		3 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,32 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,49 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		0,49 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
7429-90-5	aluminium en poudre (stabilisée)	0,0749 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		20 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
7440-50-8	Cuivre	65,5 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,23 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		87 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,0052 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		676 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,0078 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

Non exigé.

**Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**aspect** Aérosol      **Couleur** gris      **Odeur** odeur d'huile minérale

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non applicable				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	ca. 170 °C				huile de base
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non applicable				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	ca. 1,2 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		DIN 51757	substance active
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

Aucune information disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Acide

agent oxydant, fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

oxydes d'azote (NOx)

#### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			



### Toxicité subaiguë - Cancérigène

Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>			Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>			D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérigène</b>			Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

#### Constatations empiriques

risque de graves lésions oculaires

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Code déchets

12 01 12\*

16 05 04\*

#### Nom du déchet

déchets de cires et graisses

gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.



#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Éliminer comme déchet dangereux.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.  
Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1950	1950	1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS (copper, zinc oxide)	AEROSOLS (copper, zinc oxide)	Aerosols, inflammable (copper, zinc oxide)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

#### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1  
code de restriction en tunnel D  
Code de classification 5F

#### Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

## SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %  
(composants organiques volatils)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.2

H228	Matière solide inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.